

l'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

Les périls du traité transatlantique Avant les élections du 25 mai, jugez sur pièces !



Si l'on n'y prend garde, la main invisible du marché qui a fait tant de dégâts dans l'Union européenne (UE) pourrait exécuter ses basses œuvres à une échelle bien plus grande encore. En ce moment même, alors que les aspirants députés européens battent campagne, se négocie un partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (TTIP), plus connu sous le vocable de grand marché transatlantique.

Il peut encore être stoppé. Les parlementaires issus du scrutin du 25 mai auront à valider ou à repousser ce projet, une fois les négociations conclues. Les 28 États auront aussi à se prononcer.

S'il entrerait en vigueur, le TTIP aurait des effets néfastes sur l'économie, mais aussi sur les droits des travailleurs européens et états-unis, balottés au gré du vent de la concurrence libre et non faussée. Côté européen, les promoteurs du projet ne cherchent rien d'autre qu'à tester, à plus grande échelle, ce qui a déjà échoué.

LE PROJET CACHÉ PAR LES DIRIGEANTS EUROPÉENS ET AMÉRICAINS AVANT LES EUROPÉENNES.

Les négociations se tiennent à huis clos entre les équipes du commissaire Karel De Gucht pour l'UE et du représentant au Commerce Michael Froman, pour les États-Unis. La prochaine réunion se tiendra le 19 mai, à six jours des élections européennes, sans que les citoyens ne soient informés de l'état d'avancement des pourparlers.

L'objectif de la Commission est de fonder la plus grande zone de libre-échange au monde, qui pèserait 30 % du commerce mondial. Celle-ci aurait deux avantages : donner un coup de pouce de 0,5 % du PIB à l'économie européenne d'ici à 2027 et faire baisser les prix. C'est ce que défend une étude officielle, publiée par la Commission en septembre.

D'autres évaluations sont moins laudatrices, telle celle de la Fondation autrichienne pour la recherche et le développement, qui estime que ces gains sont limités et pèseront sur les comptes publics : la diminution des droits de douane entraînerait une perte de 20 milliards d'euros pour le budget européen au cours des dix prochaines années, et les États devront trouver 1,4 milliard d'euros par an pour faire face aux dépenses de chômage. En effet, entre 430 000 et 1,1 million de personnes devraient changer d'emploi du fait des restructurations nécessaires. Mais le pire n'est pas là.

La suite de notre article page 11

Spécial **Traité transatlantique**

●●● **Les périls du traité transatlantique : avant les élections du 25 mai, jugez sur pièces !**

Le mandat de négociation adopté par les ministres du Commerce, le 14 juin dernier, contient des perspectives d'évolution destructrices pour le modèle social européen. La souveraineté des États est attaquée par la perspective de la création d'un « mécanisme de règlement des différends » entre investisseurs et États. Les litiges entre ces deux derniers pourraient être tranchés par des tribunaux privés (voir ci-contre).

L'objectif est d'écarter tout obstacle à la main libre du marché. En conséquence, les droits de douane seront fortement réduits. Ils sont déjà bas, arguent les partisans du traité. L'UE prélève aujourd'hui 3,3 % sur les importations en provenance des États-Unis. Mais certains secteurs (voir infographie en page 3) où les droits de douane sont encore élevés (viande, produits agricoles)

L'objectif est d'écarter tout obstacle à la main libre du marché.

pourraient avoir à affronter une concurrence acharnée de la part des producteurs américains, entraînant une forte volatilité des prix des denrées alimentaires.

Des deux côtés de l'Atlantique, on veut faire tomber les « barrières non tarifaires », à savoir les différences de normes sanitaires ou de sécurité. Or, entre États-Unis et Europe, les conceptions et cultures sont différentes. Là-bas, on exploite le gaz de schiste à tout-va, on baigne les poulets dans l'eau chlorée et on n'ose pas à ingérer des céréales OGM. Pour avoir des normes communes, il faudra que chacun fasse un pas vers l'autre.

Barack Obama n'a pas d'yeux que pour José-Manuel Barroso

Cette harmonisation des normes présente un deuxième danger, géopolitique celui-là. Le nouvel ensemble pèsent 54 % du PIB mondial et la moitié de la consommation de la planète. Les normes transatlantiques s'imposeront au reste du monde. Cela devrait permettre à l'Oncle Sam de prolonger pour un peu son hégémonie déclinante et de contrer la montée en puissance des pays émergents. Le président Barack Obama n'a pas d'yeux que pour José-Manuel Barroso, président de la Commission qui a convaincu les États européens d'entrer dans un tel marché de dupes. Obama et son secrétaire d'État John Kerry multiplient les allers-retours en Asie du Sud-Est pour y contrebalancer l'influence de la Chine et y installer un partenariat transpacifique, pendant du futur traité transatlantique.

Derrière ce projet, c'est un Otan économique qui se prépare. Et contre lequel se lève déjà une large coalition d'organisations syndicales, citoyennes, politiques, des deux côtés de l'Atlantique. Pour les militants états-uniens comme européens, « il est important de montrer que ce n'est pas eux contre nous, mais que nous avons des intérêts communs », prévient Hélène Cabioc'h, du réseau Aitec. ●

GAËL DE SANTIS

TRIBUNAUX ARBITRAUX

Les multinationales hors la loi

Le principal danger de ce traité est l'instauration d'une justice privée qui pourrait empêcher, à la demande des grandes entreprises, les États de fixer leurs priorités politiques.

Comment se lier les mains ? Demandez aux ministres du Commerce de l'Union européenne (UE), qui, le 14 juin 2013, ont rédigé le mandat de négociation de la Commission en vue d'un traité de libre-échange avec les États-Unis. Ils ont accepté, sous pression états-unienne, d'ouvrir des pourparlers sur un mécanisme de règlement des différends. Derrière ce terme pompeux et mystérieux, se cache une véritable machine de guerre contre la souveraineté des États. De quoi s'agit-il ? Quand une multinationale estime qu'une décision d'un gouvernement est une entrave à sa « liberté d'investir », elle peut porter plainte. Devant qui ? Ce ne sera pas devant la justice de cet État, à qui est retirée sa souveraineté judiciaire. Ledit pays se retrouvera traîné devant un tribunal arbitral international. Ces derniers ne sont rien d'autres que des entreprises privées, chargées de dire le droit. Or, ce droit privilégie le libre marché face à la loi, émanation des Parlements. C'est « un risque injustifié contre la capacité de mener des politiques au niveau local » et national, s'inquiète la Fédération des syndicats des États-Unis (AFL-CIO).

La menace n'est pas fantomatique. Elle est concrète et fait déjà des ravages de par le monde. Si un État veut prévenir le tabagisme de ses citoyens, halte là ! Le géant Philip Morris veille au grain. Il a porté plainte devant des tribunaux arbitraux contre l'Uruguay ou encore l'Australie, en vertu de dispositions inscrites dans les accords de libre-échange entre ces pays et les États-Unis. Les deux pays avaient eu le malheur d'obliger à inscrire des messages de prévention... De son côté, la compagnie états-unienne Lone Pine poursuit le Québec, qui a décidé d'un moratoire sur la fracturation hydraulique, technologie qui permet d'extraire le gaz de schiste mais de manière polluante. On le voit, ces procédures, pendant lesquelles les firmes multinationales demandent des indemnités record, sont de véritables armes antirégulation. En effet, même quand la procédure n'aboutit pas, l'insécurité juridique reste de mise, et peut s'avérer dissuasive pour les États.

Ce sont les politiques sociales qui sont parfois attaquées. Ainsi, la Slovaquie a été condamnée par un tribunal arbitral

à payer 22 millions d'euros à l'entreprise néerlandaise Achmea, en vertu du traité bilatéral d'investissement entre Bratislava et Amsterdam. En 2006, la gauche de retour au pouvoir avait décidé de demander aux assureurs-santé de ne plus verser de dividendes. Pour la petite histoire, la Slovaquie, refusant de se conformer au jugement, certains de ses biens ont été saisis au Luxembourg l'année dernière, fanfaronne sur son site Internet l'assureur néerlandais.

Les choix industriels des pays sont également contestés. Il en est ainsi de l'Allemagne, qui a décidé de tourner la page du nucléaire. L'entreprise Vattenfall, suédoise, vient de demander 3,7 milliards d'euros de compensation.

Pseudo-consultation publique

Enfin, c'est la capacité des pays à annuler une partie de leur dette qui est menacée. L'Argentine a fait l'objet de poursuite. Et la Grèce en fait les frais en ce moment même. Une banque slovaque, Postava, et des investisseurs chypriotes, au nom d'un accord d'investissement entre ces pays, demandent de se voir remboursés les bons du Trésor qui ont été annulés en 2012, à la suite d'un accord international impliquant le Fonds monétaire international et l'Union européenne.

Le dossier est explosif. La Commission le sait. Elle a suspendu les négociations sur ce chapitre-là de l'accord transatlantique en janvier et a lancé une pseudo-consultation publique sur le sujet... qui lui permettra de reprendre les pourparlers une fois les élections européennes passées. Avant la rédaction du mandat de négociation, le 14 juin, le Parlement français avait explicitement demandé dans une résolution « que soit exclu du mandat le recours à un mécanisme spécifique de règlement des différends ».

Ces mécanismes feront les fortunes de cabinets d'avocats spécialisés, mais aussi des entreprises chargées de faire la loi. À la fin de l'année dernière, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi) avait enregistré 459 plaintes depuis 1972. Leur nombre est en hausse. Elles n'étaient encore que de trois par an en 1996. Elles étaient de 50 en 2012 et de 40 en 2013. ●

G. D. S.

**31 %
DES DÉCISIONS
DES TRIBUNAUX
ARBITRAUX SE FONT
EN FAVEUR DES
INVESTISSEURS
PRIVÉS.**

« UN TRANSFERT IRRÉMÉDIABLE DE NOTRE SOUVERAINÉTÉ VERS LE SECTEUR PRIVÉ »

« À quoi serviront les élections européennes ? À rien ou si peu, si le projet de partenariat transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis était mené à son terme. » Dans la Croix (16 avril), six personnalités catholiques (1) signaient une tribune dénonçant « ce projet (qui) aboutirait tout simplement à la capture de nos législations sociales, sanitaires, environnementales, fiscales par des multinationales étrangères ». « Ce

système opérerait un transfert irrémédiable de notre souveraineté vers le secteur privé. Il consacrerait la suprématie du droit des affaires sur les autres droits. (...) » Les citoyens seront structurellement placés au service de la logique financière des entreprises multinationales. Les populations en situation de pauvreté en particulier perdront les quelques chances qui leur restaient de sortir de leur condition. « Est-ce ce genre d'éthique des affaires que l'Europe

veut favoriser sur son territoire ? »

(1) Bertrand de Kermel, président du comité Pauvreté et politique, Gaël Giraud, économiste, directeur de recherche au Centre d'économie de la Sorbonne, Jean Merckaert, rédacteur en chef de la revue *Projet*, Cécile Renouard, philosophe, enseignante à l'Essec et au Centre Sèvres, François Soulage, président du Secours catholique-Caritas France, Denis Viénot, secrétaire général de Justice et paix-France.

BARRIÈRES NON TARIFAIRES

Normes et règles dans le viseur des « simplificateurs »

Pour graisser les rouages du grand marché transatlantique, les négociateurs du traité visent une harmonisation des barrières non tarifaires par le bas, en éloignant les citoyens de la prise de décision.

En langue technocratique des négociateurs du traité transatlantique, on les appelle les « barrières non tarifaires », ces « tracasseries » à éliminer afin que le commerce tourne rond et fasse des ronds. En langue démocratique et citoyenne, on préfère plutôt parler de normes sanitaires et environnementales, adoptées par les représentants du peuple dans l'intérêt général. Ces règlements se retrouvent au cœur de la négociation sur le traité transatlantique. Au milieu de la cible, même, des partisans du grand marché pour qui un tel espace de libre-échange ne peut exister sans harmonisation de ces textes, si possible par le bas.

Difficile de faire admettre l'affaiblissement du principe de précaution aux Européens.

Le traité mettrait à bas les réglementations actuelles

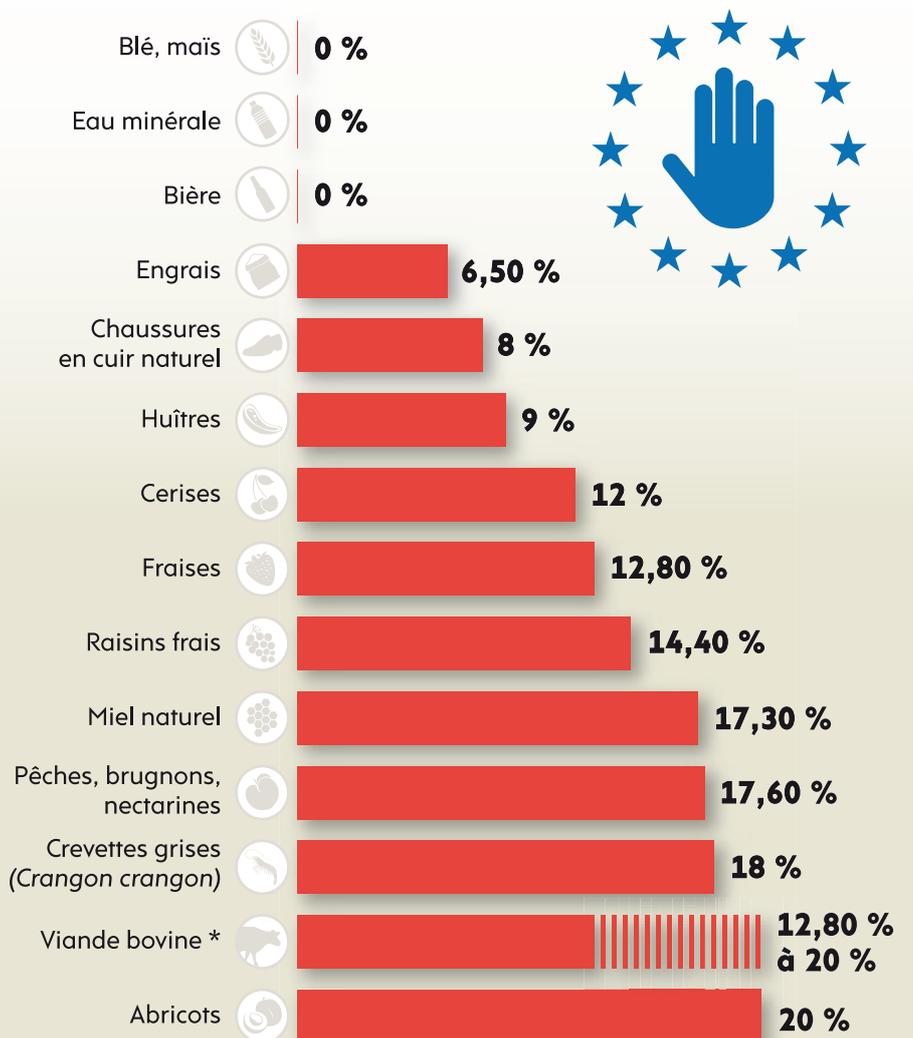
C'est ce que dénonce Marie-Christine Vergiat, députée européenne Front de gauche : « *La construction européenne actuelle ne poursuit plus qu'un objectif, la compétitivité des grandes entreprises. Les normes sociales et environnementales, qui font aujourd'hui de l'Europe la zone la mieux protégée, sont un obstacle à cette compétitivité. Le projet de traité, soutenu par les grandes transnationales européennes, a pour but de mettre à bas ces réglementations.* »

La mise en pratique de ce principe de moins-disant réglementaire se heurte cependant à un écueil de taille. En cas d'accord, le traité Europe - États-Unis devra être soumis à la ratification des parlements européen et nationaux. Difficile de faire admettre l'affaiblissement du principe de précaution aux Européens, avec son corollaire de nouveaux OGM ou de produits chimiques américains aux normes sanitaires moins regardantes. Le commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht, a trouvé la parade. Pas besoin d'harmonisation au forceps. Il suffit d'inscrire dans le traité la création d'un « conseil de coopération de régulation ». Cette réunion des organismes régulateurs des deux rives de l'Atlantique aura tout le temps de définir

des normes communes. Ce d'autant plus qu'elle pourra s'autosaisir de projets de règlements néfastes, selon lui, aux échanges commerciaux, et que ses travaux seront ouverts à la « société civile » (traduire aux lobbies). « *Que des régulateurs dans l'automobile adoptent une norme commune sur des mannequins de test d'accidents ne pose aucun problème. Il n'y a d'ailleurs pas besoin de traité pour cela. Mais là, il s'agit d'un organisme qui va éloigner des citoyens de la prise de décision. C'est une sous-traitance démo-*

DROITS DE DOUANE EN EUROPE

Exemples de droits de douane appliqués jusqu'à présent à des produits des États-Unis importés dans l'Union européenne.



* Plus supplément de 176 euros à 265 euros pour 100 kg de carcasse. tdb

cratique inacceptable ! » fulmine l'eurodéputé Verts Yannick Jadot.

D'autres biais ont été trouvés pour cette harmonisation larvée. Comme la mise en place du principe de reconnaissance mutuelle des organismes de contrôle. Ce qui sera bon pour un régulateur aux États-Unis le sera pour son homologue en Europe. Ou encore la menace du recours aux tribunaux

arbitraux qui pousse déjà des États à s'entendre préventivement sur des réglementations avec des multinationales afin d'éviter des procédures. Dans l'ombre de la négociation, les mécanismes sont prêts. « *C'est leur mise en lumière qui les fera capoter, affirme Yannick Jadot. Les Européens doivent s'emparer du débat.* » •

STÉPHANE GUÉRARD

« Des tractations synonymes de régression pour les peuples »

POINT DE VUE André Chassaigne, député communiste du Puy-de-Dôme et président du groupe des députés Front de gauche.

Agir plutôt que de s'incliner devant la politique du fait accompli. Tel est l'un des enjeux majeurs des élections européennes du 25 mai. Celles-ci représentent une opportunité historique pour les peuples français et européens de dire non au grand marché transatlantique dont l'architecture est en cours de négociation, dans la plus grande discrétion, loin des peuples. Préparées depuis une dizaine d'années, les négociations engagées entre l'Union européenne et les États-Unis

pour la conclusion du traité de libre-échange transatlantique ont été officiellement engagées en juillet 2013.

Aujourd'hui, c'est un nouveau combat politique qu'il convient de mener contre un accord dicté par les intérêts des firmes multinationales - et non celle des États et de leurs peuples - et ce, conformément à la doctrine de la libéralisation du commerce mondial. Ainsi, les négociations de l'accord bilatéral sont inacceptables sur la forme comme sur le fond, car antidémocratiques et synonymes de régression pour les peuples.



André Chassaigne
Président du groupe Gauche démocrate et républicaine à l'Assemblée

C'est bien ce combat politique qu'il convient de mener qui fait l'objet d'une proposition de résolution, déposée par les députés du Front de gauche, qui sera débattue à l'Assemblée nationale jeudi 22 mai. Ce texte volontariste exige la suspension de négociations transatlantiques qui ne sont motivées ni par les besoins ni par les intérêts des peuples américain et européens. En toute logique, et conformément à notre conception de la démocratie, les peuples souverains doivent pouvoir s'exprimer sur la lé-

gitimité et, donc, la poursuite de ces négociations.

Notre démarche ne se résume pas à dénoncer ce traité en gestation et dont la suspension de la négociation s'impose. Nous croyons en une autre Europe que celle qui nous est imposée par les « techno-libéraux » qui confondent allègrement le bonheur des peuples avec celui des banques et autres firmes internationales. La sortie de crise suppose une impulsion politique en faveur d'une Europe sociale incarnée par un véritable « traité social européen », porteur de valeurs et de normes protectrices de nos travailleurs, socle d'une Europe solidaire libérée de la tutelle des marchés financiers, des dogmes du libéralisme et de l'austérité budgétaire. •

Spécial Traité transatlantique

FRANCE

L'Élysée en porte-à-faux avec la gauche

De la base socialiste en passant par le PCF ou les écologistes, l'opposition à la poursuite des négociations est large au sein de la gauche, face à un gouvernement au contraire pressé d'aboutir.

Un gouvernement faisant bloc autour du chef de l'État pour une conclusion rapide des négociations pourrait laisser croire à une gauche démobilisée. Or, si la secrétaire d'État française au Commerce extérieur, Fleur Pellerin, juge que l'accord de libre-échange en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis doit être « *dramatisé* » et est souvent présenté « *de manière inutilement anxiogène* », le parti de la majorité est plus embarrassé.

D'abord, comme se plaît à le rappeler l'aile gauche du PS, parce qu'un amendement intitulé « Refuser le traité transatlantique », déposé par Maintenant la gauche et l'UMA lors de la convention Europe du PS, a été adopté avec plus de 70 % de voix en sa faveur par les militants socialistes en juin 2013. Du coup, le texte final adopté par le Parti socialiste mentionnait parmi les priorités de « *mettre en œuvre un juste échange dans la mondialisation en exigeant le respect des normes fondamentales en matière sanitaire, sociale et environnementale* », ajoutant que « *les socialistes français sont extrêmement réservés sur l'opportunité* » du traité.

Des citoyens dépossédés de tout pouvoir

On peine à retrouver cette exigence dans les dernières déclarations des ténors du PS. Présentant ses propositions pour les européennes, Jean-Christophe Cambadélis, premier secrétaire du parti, s'est voulu rassurant, en ce qui concerne le TTIP, en soulignant que si le traité « *ne convient pas aux Européens ou même aux seuls Français, ils disposent de trois instances de sécurité pour le rejeter* », dont... le Parlement européen, dont l'actuelle majorité est pour la négociation. Maigre rempart assurant que « *les socialistes ne pourront accepter de ratifier un traité qui mettrait en cause les intérêts économiques, stratégiques et*

le modèle social de la France et de l'Europe ». Quand ce n'est pas l'enthousiasme d'une Elisabeth Guigou, présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, qui estime qu'il n'était « *pas question* » de modifier les traités européens « *pour l'instant* » et a jugé que, malgré la « *crise de la zone euro* », la monnaie commune européenne était un « *succès phénoménal* ».

« Face aux multinationales, on peut craindre des États démunis. »

ANDRÉ CHASSAIGNE
PRÉSIDENT DU GROUPE
GAUCHE DÉMOCRATE ET
RÉPUBLICAINE À L'ASSEMBLÉE

C'est sur une base différente qu'EELV s'est prononcée contre l'accord de libre-échange transatlantique, parce qu'il « *remettrait clairement en cause la perspective même d'un projet européen spécifique* ». En raison, selon les écologistes, d'un projet qui « *abandonne le pouvoir aujourd'hui réduit mais potentiellement fort des citoyens, des collectivités, des États, aux firmes multinationales* ». En cas d'adoption, insiste le parti, un État qui voudrait interdire la fracturation hydraulique se retrouverait à payer à une entreprise un dédommagement exorbitant au nom « *d'une perte potentielle sur les profits espérés* ».

Au Front de gauche, on se félicite que le mur du silence sur le traité se brise à l'Assemblée nationale, avec une « *proposition de résolution européenne* » exigeant la suspension immédiate des négociations qui sera discutée en séance publique le jeudi 22 mai dans sa « *niche* » parlementaire (lire par ailleurs). « *Quand on voit la puissance de feu des grandes multinationales, avertit André Chassaigne, le président du groupe Gauche démocrate et républicaine à l'Assemblée, on peut craindre des États totalement démunis face à elles.* » On compte également, comme l'a exprimé Jean-Luc Mélenchon, sur « *les 41 députés PS qui se sont abstenus face au plan d'économies Valls* », et au-delà. Le vote de la résolution, selon ce que feront les socialistes « *frondeurs* » et les écologistes, pourrait peser singulièrement dans le débat, à trois jours du scrutin du 25 mai. ●

LIONEL VENTURINI



EN 2013, À PARIS, LES ANTI-TRAITÉ ENTENDAIENT BIEN ENTRER DANS LE DÉBAT. PHOTO LAURENT PAILLER/HAYTHAM PICTURES

La résistance s'organise

MOBILISATION En France, une cinquantaine d'organisations politiques, syndicales et paysannes font naître le débat afin d'entraver les négociations.

Au niveau national, une cinquantaine d'organisations ont déjà entamé une mobilisation active afin de lever le voile sur les négociations entre Bruxelles et Washington pour libéraliser le commerce d'ici à 2015. La campagne « Non au grand marché transatlantique » entend interpeller les citoyens sur les conséquences du grand marché transatlantique afin de lui faire échec comme ce fut le cas après la mobilisation contre l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI), bloqué en 1997, et contre l'accord commercial anti-contrefaçon (Acta) en 2012. « *Seule la mobilisation peut faire reculer des gouvernements promoteurs d'un traité annihilant la souveraineté des peuples et les législations et réglementations progressistes que ceux-ci ont souvent arraché de haute lutte* », explique Solidaires douanes.

Besançon demande la publication du projet

Outre les partis membres du Front de gauche, Europe Écologie-les Verts et le NPA, nombre d'organisations paysannes, syndicales, culturelles et environnementales ont pris part à l'appel et organisent des actions afin d'entraver les négociations. Parmi elles, le Mouvement de la paix, la Fondation Copernic, la Confédération paysanne, les Économistes atterrés, France Amérique latine et la FSU... « *Comme cela a été fait lors du traité constitutionnel européen en 2005, chacun doit s'emparer du texte du mandat de négociation et se mobiliser pour exiger le retrait de la France d'un tel projet* », explique Attac Pays basque, qui organise une conférence-débat vendredi à Bayonne. Au niveau national, Attac, débordé par le succès des débats, cherche à former des citoyens qui prendront le relais. Des collectivités locales, telles que les régions Paca, Limousin et Île-de-France, se déclarent Tafta (Trans-atlantic Free Trade Area). Besançon a demandé la publication du projet en plus de l'arrêt des négociations, considérant « *compliqué d'imposer du 100 % de nourriture biologique et locale dans les restaurants scolaires, de défendre une politique de régie pour la distribution d'eau, et la production d'énergie car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce* ». ●

PIERRE GILBA



PIERRE LAURENT, SECRÉTAIRE NATIONAL DU PCF, EMMANUEL MAUREL, DE MAINTENANT LA GAUCHE, ET JEAN-VINCENT PLACÉ, D'EUROPE ÉCOLOGIE-LES VERTS, PARTISANS DU REFUS DU TRAITÉ TRANSATLANTIQUE, LORS D'UN DÉBAT EN 2013. PHOTO FRANÇOIS LAFITE/WOSTOK/MAXPPP

ÉTATS-UNIS

Obama confronté aux résistances du Congrès

Une forte opposition syndicale ou citoyenne au traité trouve écho chez des élus démocrates, qui refusent au président la voie rapide, dite «fast track», des tractations sans consultation du Congrès.

Le forcing de Barack Obama pour obtenir rapidement la signature d'un accord de libre-échange transatlantique (Tafta) bute sur une forte opposition dans l'opinion aux États-Unis. Le locataire de la Maison-Blanche cherche, depuis février, à obtenir l'autorisation du Congrès pour user d'une procédure accélérée, dite «fast track», qui lui permettrait de ne présenter aux élus qu'un texte finalisé, s'évitant les étapes intermédiaires et surtout les longs débats que cela pourrait susciter.

Le président des États-Unis veut aller vite et en comité restreint avec les seuls spécialistes des multinationales et autres lobbies qui entretiennent avec le pouvoir des liens quasi organiques. Un certain Jeffrey R. Immelt, patron de General Electric, le groupe qui, on le sait, a des vues très précises sur le français Alstom, en sait quelque

chose, lui qui a un accès direct à la table du pouvoir depuis sa nomination en janvier 2011 par Obama à la présidence du Conseil pour l'emploi et la compétitivité de la Maison-Blanche. « Il s'y entend, avait alors justifié le président, sur ce qui importe pour la compétitivité de l'Amérique dans l'économie globalisée. »

Une lettre ouverte des associations aux négociateurs

Mais c'est précisément ce type de relations incestueuses qui ulcère une partie de l'opinion publique. « Sur les 556 experts ayant voix au chapitre aux négociations du Tafta, près de 90 % sont issus du milieu privé et industriel », dénonce ainsi Ilana Solomon, du Sierra Club, une importante association de défense de l'environnement. Et elle est

loin d'être isolée. Plus d'une centaine d'associations, des comités de défense des libertés, des syndicats dont la confédération AFL-CIO ont envoyé une lettre ouverte aux négociateurs états-uniens en décembre dernier déclarant leur opposition au traité.

Ils s'inquiètent pour l'emploi - « On va créer quelques postes mais on va en perdre beaucoup plus », soulignait, en mars, Bill Samuel, un des porte-parole de l'AFL-CIO -, pour des atteintes aux droits sociaux, aux libertés publiques ou pour la disparition de normes de sécurité dans les domaines de l'environnement ou de l'alimentation. Melinda St Louis, de l'association de défense des consommateurs, Public Citizen, balaye l'argument d'un

accord qui serait finalement bénéfique à l'activité. « On nous a dit la même chose lors de la négociation de l'accord Nafta (accord de libre-échange nord-américain signé en 1994), indique-t-elle, et en dix ans, on n'a toujours pas vu les fameuses retombées économiques promises. »

Cette mobilisation sociale et citoyenne se traduit par la réticence d'une centaine d'élus, surtout démocrates, du Congrès à donner des pouvoirs spéciaux au président pour avancer rapidement dans la négociation en passant outre les débats au Congrès. Les contestataires du Parti démocrate au Congrès, parmi lesquels on trouve jusqu'au président du Sénat, Harry Reid, craignent d'être désavoués par la partie de leurs électeurs la plus active dans la vie sociale, à l'approche d'élections de mi-mandat, à l'automne prochain.

L'administration Obama est donc sur la défensive. Elle a besoin d'accélérer le rythme des négociations si elle veut conclure le traité avant la date butoir de la fin du mandat du président, en 2016. Mais elle ne peut pas se permettre de courir le risque d'être désavouée par le Congrès. Elle paraît donc condamnée à attendre d'hypothétiques jours meilleurs en poursuivant ses tentatives d'amadouer les élus récalcitrants. Pour l'heure, vaines. Un formidable encouragement à tous ceux qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, entendent mettre le traité en échec et relèvent combien cette bataille-là est loin d'être perdue d'avance. ●

BRUNO ODENT

« Un traité qui menace la démocratie »

POINT DE VUE Enseignant à l'université de Chicago, Andrew Erwin a publié ce texte dans *The Nation*, dont nous donnons des extraits.

Les pourparlers à Bruxelles s'inscrivent dans le sillage d'une offensive « relations publiques » de l'administration Obama. En février, le représentant américain au commerce, Michael Froman, a souligné le nouvel ordre du jour axé sur les « valeurs ». Ostensiblement plus ferme sur les règles sociales et environnementales, l'approche promet de « booster » la création d'emplois aux États-Unis en enlevant les droits de douane sur les exportations américaines. Étant donné que les profits galopants des entreprises n'ont pas entraîné de boom de l'emploi, une croissance des exportations ne sera vraisemblablement d'aucune aide. De plus, les récents accords commerciaux n'ont pas débouché, en premier lieu, sur une croissance des exportations américaines.



Andrew Erwin
Professeur indépendant affilié au Labor Research and Action Network

Mais engager une dispute sur ce sujet nous ferait rater le véritable enjeu. Le Tafta (TTIP pour Transatlantic Trade and Investment Partnership, en anglais) porte moins sur la simple réduction des tarifs douaniers, qui sont déjà plutôt bas entre les États-Unis et la France, que sur l'affaiblissement du pouvoir dont disposent les citoyens moyens pour se défendre contre les abus sociaux et environnementaux du monde de l'entreprise.

De ce point de vue, le problème clé est le mécanisme de règlement des différends des entreprises (ISDS pour Investor-State Dispute Settlement). Il permet aux entreprises de poursuivre les gouvernements devant des tribunaux internationaux spéciaux contre des lois nationales qui interfèrent avec leurs profits. Ces tribunaux ne doivent rendre de comptes à aucun organisme démocratiquement élu ou à aucune opinion publique. Les entreprises à travers le monde utilisent des clauses identiques dans des traités existants pour soutirer des gouvernements nationaux l'argent des contribuables.

Froman accuse les critiques de vivre dans le passé. Les politiques commerciales ont évolué depuis les années 1990, dit-il, et les nouveaux accords non seulement intègrent les dimensions sociales et environnementales mais, plus, élèvent les standards. C'est juste l'inverse. Alors que les entreprises sont devenues des adeptes de clauses telles que l'ISDS, ces accords deviennent pires pour le reste d'entre nous. Et les mêmes responsables des intérêts des entreprises sont toujours en charge du dossier. Sur les 700 conseillers américains qui ont un accès exclusif aux négociateurs et aux ébauches de textes, 90 % représentent l'industrie privée. Moins de 9 % viennent de groupes de défense des droits sociaux, des consommateurs ou de la santé.

La menace du « libre échange » n'est plus seulement économique mais politique. En dehors de la vue de l'opinion publique et sous l'influence des entreprises globales avec peu ou sans loyauté nationale, les négociateurs bradent nos valeurs les plus fondamentales : la démocratie représentative et le droit des citoyens de se protéger eux-mêmes. ●



LE PRÉSIDENT AMÉRICAIN BARACK OBAMA LORS DU SOMMET ÉTATS-UNIS - UNION EUROPÉENNE, À BRUXELLES LE 26 MARS DERNIER. PHOTO YVES HERMAN/REUTERS

Spécial **Traité transatlantique**

NOVEMBRE 2013. UN MILITANT PROGRESSISTE DU CONSEIL DES CANADIENS A ÉLEVÉ UN CHEVAL DE TROIE DEVANT LE CENTRE DES INVESTISSEMENTS ET DU COMMERCE, À TORONTO (ONTARIO). PHOTO MARK BLINCH/REUTERS

AGRICULTURE

L'accord UE-Canada sème des brevets en plein champ

Moins entouré de publicité que le partenariat transatlantique, celui voté entre l'Europe et le Canada offre un miroir de ce que pourrait être le futur accord sur la propriété intellectuelle.

Et si l'accord de libre-échange signé en octobre dernier entre l'Union européenne et le Canada mettait en péril le droit de semer ? Voilà une des questions qui font germer de nouvelles inquiétudes dans le monde paysan. Moins entouré de publicité que le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP en anglais), mais d'une portée non moins conséquente, l'accord économique et commercial global (AECG, en français, Ceta en anglais) est, pour ainsi dire, déjà sur les rails. Plus que quelques détails à régler avant qu'il soit soumis à la ratification du Parlement européen. Miroir, par anticipation, de ce que pourrait être le traité transatlantique, il use des mêmes outils et suscite les mêmes inquiétudes. À son instar, il prévoit de supprimer les droits de douane entre l'UE et le Canada. Et comme lui, il s'est négocié dans une opacité aveuglante, au point qu'aujourd'hui même, on ne connaît pas précisément ce qu'il a dans le ventre.

L'essentiel du texte n'a fait que filtrer via des sources canadiennes. Et toutes convergent sur ce point : l'AECG reprend une bonne partie des clauses sur la propriété intellectuelle anciennement portées dans l'Acta, accord anti-contrefaçon que le Parlement européen avait rejeté en 2011.

Le matériel et les données bancaires du présumé contrefacteur peuvent être saisis par la justice

La dernière version du texte en circulation date de décembre 2013. Elle donne à voir, entre autres, les paragraphes stipulant que « dans le cas d'une infraction présumée d'un droit de propriété intellectuelle », les autorités juridiques doivent, à la demande de l'entreprise propriétaire du brevet, saisir toute la marchandise ainsi que le matériel et les données bancaires du présumé contrefacteur (1). S'il est jugé coupable – c'est-à-dire s'il n'a pu fournir la

preuve qu'il a versé les droits dus au brevet –, sa production est détruite. En attendant, seule la suspicion suffit à la démarche : les preuves, elles, peuvent attendre d'être apportées à l'issue d'un délai qui varie selon que la marchandise est périssable ou non.

« L'accord international prime sur le droit national »

Où se lisent, en creux, les inquiétudes des paysans : les productions agricoles n'échappent pas à la règle, pas plus que les semences de ferme, à savoir celles qu'ils prélèvent sur leur propre récolte. « Si elles s'avèrent contaminées par une semence brevetée, ou que nous décidons de planter des graines prélevées sur une récolte issue de semences achetées, l'année précédente, à une industrie semencière, nous pouvons être poursuivis », conclut Guy Kastler, de la Confédération paysanne. Certes, en France, la loi de lutte contre les contrefaçons, votée en février, exclut les semences de ferme de son champ d'application. « Mais selon toute vraisemblance, l'accord international prime sur le droit national », rappelle Birgit Muller,

du réseau Semences paysannes. La chose s'est déjà vue, soulignait, fin avril, une vingtaine d'organisations dans une lettre adressée aux parlementaires européens : en 2011, Monsanto avait obtenu la destruction de plusieurs centaines de tonnes de semences en Colombie. L'Europe, de son côté, n'en est pas à son coup d'essai. « Des clauses similaires existent dans un accord signé voilà quelques années avec la Corée du Sud », reprend Guy Kastler. Les présomptions sont fortes qu'il en soit de même du TTIP. « En fait de libre-échange, conclut Birgit Muller, ce type d'accord vise surtout à placer les multinationales hors contrôle des États. » ●

MARIE-NOËLLE BERTRAND

« Une clause sociale quasi absente ou alors très floue »

POINT DE VUE Derrière ce projet de traité, les multinationales sont à l'œuvre pour libéraliser davantage les économies des deux côtés de l'Atlantique.

La CGT est totalement opposée aux négociations du grand marché transatlantique telles qu'elles se déroulent. D'abord en raison de l'absence de débat démocratique, et des difficultés à accéder au mandat de négociation de la Commission européenne. Nous voyons derrière ce traité une manœuvre pour libéraliser les économies des deux côtés de l'Atlantique, avec pour corollaire la mise en concurrence des travailleurs, l'absence de clause sociale très définie. Un accord devrait au moins mettre en préambule l'objectif du plein-emploi, la protection du travail, le travail décent. Or, il n'y a aucune orientation en ce sens dans le projet, on est sur des dynamiques économiques libérales. Avec un déni de démocratie puisque personne n'est consulté, même pas les parlementaires européens. Dans le projet, le chapitre principal porte sur la libé-



Matthieu Moriametz
Conseiller confédéral de la CGT

ralisation, comment faire tomber les barrières douanières ou les normes non tarifaires. Cela est très développé, mais la clause sociale est quasi absente, ou alors de façon générale. Pour nous, il y a là un grave manquement. Mais on n'est pas dupe, on sait que l'ambition des États-Unis et de l'Europe n'est pas d'améliorer les droits des travailleurs, mais plutôt d'accéder à de nouveaux marchés. Nous voudrions que ce soit la charte sociale la plus positive qui soit adoptée dans le cadre du travail des multinationales qui s'implanteront en Europe ou aux États-Unis.

Mais sur les droits de consultation des travailleurs, par exemple, il n'y a rien. Si une multinationale considère qu'il y a une entorse au droit du commerce, elle peut faire un recours, porter plainte contre un État. En revanche, en cas de violation des droits sociaux, aucun mécanisme de règlement des différends n'est prévu. Et on sait que les États-Unis sont bien en retrait par rapport à l'Europe sur la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) : sur les huit conventions fondamentales, ils n'en ont signé que deux. Une multinationale américaine s'implantant en Europe pourrait prendre appui là-dessus pour porter plainte pour distorsion de concurrence. Les États-Unis n'ont pas ratifié la convention OIT sur la liberté syndicale, ce qui donne la possibilité aux entreprises américaines d'aller beaucoup plus vite dans les plans sociaux sans consulter les syndicats. En Europe, un plan social passe quand même par les comités d'entreprise européens. Donc, l'absence d'harmonisation par le haut sur un tel sujet fait peser un risque.

Un accord commercial en tant que tel n'est pas forcément une mauvaise chose, si cela permet de créer des emplois, de développer la croissance. Mais par expérience, au vu des accords déjà signés, comme celui conclu avec le Canada, c'est généralement des destructions d'emplois, des restructurations à grande échelle, qui en découlent. En vérité, ce sont les grands groupes multinationaux qui sont à la manœuvre derrière pour s'emparer de nouveaux marchés et augmenter leurs bénéfices, sans préoccupation d'amélioration des droits des travailleurs des deux côtés de l'Atlantique. Donc, sans garantie sociale, sans visée de plein emploi, on ne peut pas cautionner un accord. ●

(1) En ligne sur <http://www.laquadrature.net/fr>.

CODÉVELOPPEMENT

Quelle alternative au libre-échange néolibéral ?

Face à un commerce international marqué par la concurrence sur les prix, une autre conception des rapports entre nations existe, qui place l'emploi et la coopération en son cœur.

Le capitalisme « libre-échangiste », aujourd'hui à l'œuvre dans la quasi-totalité du monde, se traduit par un dumping social et fiscal consistant pour les propriétaires du capital à produire là où le travail est au prix le plus bas et à placer, voire à cacher, l'argent gagné là où il est le plus rentable et le moins taxé. À l'échelle des États, l'influence des entreprises transnationales sur les gouvernants censés établir des règles protectrices des droits sociaux et des services publics, les pousse, bien qu'ils s'en défendent, à établir un cadre législatif et réglementaire sur mesure pour l'accroissement sans fin de leurs profits. En France, le fameux pacte de responsabilité est la parfaite illustration de ce chantage à l'emploi qui permet la compression des salaires et une destruction méthodique du droit du travail et des acquis sociaux, notamment par la menace de délocalisations.

La charte de La Havane fixait des normes de travail équitables

Peu d'alternatives émergent face à cette « guerre économique » pour la conquête de nouveaux marchés, hormis de vagues « volets sociaux » en addendum aux accords commerciaux signés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou de l'Union européenne.

Pourtant, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU), les représentants de cinquante-trois États (aussi divers que l'Inde, les États-Unis, la Chine, la France, le Chili, l'Iran ou Haïti), réunis à Cuba lors



LES ALIMENTS DE BASE NE DOIVENT PAS ÊTRE TRAITÉS COMME DES MARCHANDISES. PHOTO ABD EL GHANY/REUTERS

d'une conférence internationale sur le commerce et l'emploi, en vue de favoriser le développement de la production, des échanges et de la consommation des marchandises, ont signé, le 24 mars 1948, la charte de La Havane.

Cette organisation internationale du commerce basée sur la coopération, la réciprocité des échanges et l'équilibre des balances des paiements fixait des objectifs particulièrement clairs comme « le relèvement

des niveaux de vie, le plein-emploi et les conditions de progrès et de développement », dans chacun des pays signataires. Les moyens qu'elle se donnait pour y parvenir restent d'une totale actualité. La règle efficace du « je t'achète autant que tu m'achètes », posée à l'époque, interdit à un pays d'être en situation structurelle de déficit ou d'excédent par rapport aux autres, le solde de toutes les transactions, y compris financières, de chaque État devant tendre vers zéro. Pour atteindre

et conserver cet équilibre dans les relations commerciales, le principe fixé par la charte de La Havane est celui des normes de travail équitables qui stipulent qu'« à aucun moment, et sous aucun prétexte, les conditions de travail, la façon dont les travailleurs sont traités, ne peuvent être remises en cause pour des motifs commerciaux ». Des mesures particulières encadrent les investissements dans son article 12 qui prévoit qu'« un État membre a le droit de prendre toute mesure appropriée de sauvegarde nécessaire pour assurer que les investissements étrangers ne serviront pas de base à une ingérence dans ses affaires intérieures et sa politique nationale et de déterminer s'il autorisera à l'avenir les investissements étrangers, et dans quelle mesure et à quelles conditions il les autorisera ».

Remettre en cause la liberté de circulation des capitaux

Autre exemple : celui des produits alimentaires de base, qui « ne peuvent pas être traités comme des marchandises ». Les États sont donc autorisés à subventionner les prix de ces produits ou à en réduire les importations en fonction de leurs propres capacités de production et de consommation. Formidable occasion ratée d'un véritable changement de paradigme, cette charte ne fut jamais ratifiée par le Sénat américain et fut finalement abandonnée au profit du libre-échangisme triomphant à la fin des années 1980, alors que les États-Unis ne craignaient plus de voir les pays du Sud rejoindre le bloc de l'Est s'ils se sentaient victimes d'un commerce trop inégal.

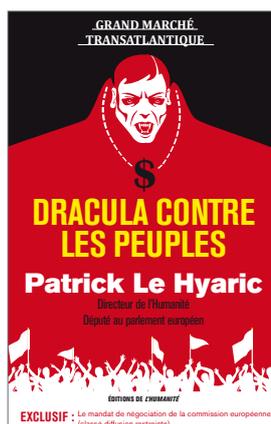
Seule une volonté politique inébranlable pourra lever le tabou qui s'est installé concernant toute remise en cause de la liberté de circulation des capitaux, des marchandises, des services et de la main-d'œuvre, qui est aussitôt assimilée au protectionnisme, au nationalisme, voire à la xénophobie. La relecture de la charte de La Havane est porteuse d'arguments et de propositions en faveur d'un système d'échanges préservant la souveraineté des États et garantissant une coopération économique mutuellement avantageuse. ●

EUGÉNIE BARBEZAT

53

PAYS
ONT SIGNÉ
LA CHARTE
DE LA HAVANE
EN 1948.

CECI VOUS CONCERNE, À LIRE ABSOLUMENT



Pourquoi, le 11 février dernier, aux États-Unis, devant le président Obama, François Hollande s'est-il écrié à propos de la signature du traité transatlantique :

« Nous avons tout à gagner à aller vite, sinon nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations. »

Pour le savoir, lisez, faites lire :
« Grand Marché transatlantique »
DRACULA CONTRE LES PEUPLES



Je commande Grand Marché transatlantique, au prix de 6 € + 2 € de frais de port (valable uniquement pour la France métropolitaine) par exemplaire, soit : 8 € x = euros.

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone.....

Adresse e-mail.....

Renvoyer impérativement ce bulletin accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'Humanité) à : l'Humanité/Service diffusion militante, 5, rue Pleyel - Immeuble Calliope - 93528 Saint-Denis Cedex. Téléphone : 01 49 22 73 47 (42). Également disponible sur : www.humanite.fr

Spécial **Traité transatlantique**

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le 25 mai, bloquer le missile transatlantique

Au fur et à mesure que sont révélés les contenus et les objectifs du projet de marché de libre-échange transatlantique par des mouvements citoyens, syndicaux et des parlementaires, la panique gagne les chancelleries de part et d'autre de l'Atlantique. Jeudi dernier, au cours de la réunion des ministres européens du Commerce, le commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht, qui croyait pouvoir négocier dans le secret, n'a pu dissimuler son inquiétude. Il a appelé à « démythifier » ce projet après que M. Hollande a appelé à aller vite, sinon, a-t-il dit : « *Il y aura une accumulation de peurs, de menaces et de crispations.* » C'est dire le niveau de leur assurance et de leurs craintes!

Raison de plus pour amplifier la campagne de révélations en cours afin que grandisse l'idée qu'il y a un moyen très simple et très efficace d'écarter le danger : élire le plus possible de députés du groupe de la Gauche unitaire européenne. La vie quotidienne des travailleurs, des assurés sociaux, des consommateurs est en cause, avec de dramatiques conséquences pour les générations à venir.

Rappelons que si ces députés avaient été plus nombreux, le Parlement européen n'aurait pas pu voter, il y a un an, en mai 2013, la résolution soutenant l'ouverture de ces négociations avec Washington. Une autre majorité aurait aussi pu empêcher la Commission européenne de décider seule de permettre de laver les carcasses de viande bovine à l'acide lactique pour s'aligner sur les normes sanitaires des États-Unis, dans



Par Patrick Le Hyaric
Député européen, et tête de liste du Front de gauche en Île-de-France

la perspective de ce marché. Une autre majorité aurait aussi permis, le 16 avril dernier, d'empêcher de voter un texte anticipant la mise en place de ces fameux tribunaux d'arbitrage privé, dotés du pouvoir de contourner les droits nationaux et le droit européen.

C'est le cœur du missile anti-social, anti-environnemental, antisantitaire de ce projet cousu main pour les grandes firmes transnationales et les fonds financiers, au mépris du travail et de la création et des intérêts des petites et moyennes entreprises. L'objectif des dirigeants du monde capitaliste est de créer

les conditions d'une domination sans partage du grand capital sur les êtres humains et l'environnement. Avec ce mécanisme baptisé du nom de code « ISDS », ou « règlements des différends entre investisseurs et États », une société multinationale pourra contourner les tribunaux classiques afin de poursuivre un État devant ce tribunal arbitral privé, dès lors qu'elle considèrera que des lois sociales, sanitaires ou environnementales menacent sa rentabilité. Au bout du compte, le jugement ne se fera plus en fonction de la loi décidée par les élus nationaux ou européens, mais par les jurisprudences édictées par ces instances privées.

Ainsi, une nouvelle étape serait franchie contre la démocratie, contre le droit des parlements, des gouvernements, des conseils régionaux ou municipaux et des États à légiférer dans l'intérêt général. Toute collectivité publique, de la mairie jusqu'à l'État, voire l'Union européenne, pourra être déferée devant un tel tribunal pour se

voir imposer le talon de fer de la loi des multinationales. Déjà l'Uruguay et l'Australie sont poursuivis par le géant de la cigarette Philip Morris, à cause des aver-tissements sanitaires que ces pays ont inscrits sur les paquets de cigarettes. Le trust américain Lone Pine poursuit le Canada, qui s'oppose à un projet d'extraction de gaz de schiste. La firme nord-américaine Metaclad réclame 15 milliards de dollars au Mexique parce que son gouvernement a refusé de rouvrir une décharge de produits toxiques. C'est insupportable! Abject! Leur objectif est d'imposer un nouveau droit international favorable au capital contre les droits humains. Le scandale est à son comble quand on sait qu'aujourd'hui, c'est la Commission européenne qui négocie en secret pour tous les États européens. Mais

demain, en cas de conflit, chacun d'entre eux sera seul face aux multinationales et ce sont les peuples qui paieront.

Face aux protestations en cours, la Commission européenne commence à louvoyer et fait semblant de manœuvrer en recul. Elle fait croire qu'elle abandonnerait le mécanisme, au profit prétendument d'un autre qui est inclus dans l'accord de libre-échange avec le Canada, baptisé Ceta (1). Mais ce texte est lui aussi secret. Et il est certain qu'il s'agit du même dispositif. Nous exigeons qu'il soit rendu public sans délai! Il le faudra bien car les députés européens élus le 25 mai auront à se prononcer aussi sur l'accord de libre-échange avec le Canada. Nous voterons contre! Tout est évidemment fait pour cacher ces projets inavouables et leurs conséquences à nos concitoyens. Avant de voter, le 25 mai, cela vaut donc le coup de regarder comment se positionnent les autres formations politiques sur cet enjeu majeur.

Avec les parlementaires du Front de gauche et de la Gauche unitaire européenne, on est sûr qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise! ●

(1) Canada Europe Trade Agreement. Le mandat de négociation de la Commission est publié en intégralité dans le livre *Grand Marché transatlantique - Dracula contre les peuples*, de Patrick Le Hyaric, aux éditions de l'Humanité.



1^{er} MAI À TOULOUSE, LE COLLECTIF « STOP TATFA » ÉTAIT DANS LA RUE. PHOTO 20 MINUTES/FRED SCHEIBER/SIPA

« Les citoyens ont conscience des dégâts du libre-échange »

POINT DE VUE La dirigeante d'Attac dénonce les mécanismes prévus par l'accord bilatéral, qui sont une formidable atteinte aux droits démocratiques.

« **T**out se passe dans le secret le plus total. Mais grâce aux fuites de certains parlementaires, membres de la commission ou d'ONG, nous avons pu identifier deux mécanismes qui sont sur la table. Deux mécanismes redoutables qui permettraient d'harmoniser vers le bas toutes les normes environnementales, sanitaires, financières... sans qu'aucun processus législatif ou politique ne soit respecté. Le premier, nommé investisseurs-États, permettrait à des multinationales de poursuivre

directement un État, une collectivité ou même l'Union européenne si les normes prises forment un obstacle au commerce, s'opposent à leur propre intérêt et surtout à leur recherche de profit. C'est une formidable atteinte aux droits démocratiques puisque des décisions souveraines prises par le peuple au niveau local, national ou européen, pourraient être contestées, voire supprimées parce qu'il y a des multinationales qui les contestent. Ce genre de mécanisme existe déjà dans d'autres accords bilatéraux, et nombreux sont les exemples où des États doivent verser des dizaines ou des centaines



Aurélie Trouvé
Membre du conseil scientifique d'Attac

de millions de dollars à des multinationales. La France et l'Allemagne ont fait part de leur hostilité vis-à-vis de ce mécanisme. Les multinationales ont donc lancé un plan B avec la création d'un conseil de coopération réglementaire où seraient regroupés des représentants des grandes agences de régulation publiques américaines et européennes. Cette instance serait alors saisie dès lors que la Commission européenne, un État ou une collectivité locale envisage de modifier ses normes pour avis. Et ce avant que le processus politique et démocratique ne

s'enclenche. Cela permettrait aux multinationales d'être informées au plus tôt sur tout ce qui pourrait se tramer en termes de normes, pour pouvoir réagir rapidement afin de pratiquer du lobbying pour influencer sur cette nouvelle norme et baisser son niveau d'exigences, évitant en même temps toute forme de contestation. Échaudés par vingt ans de dégâts du libre-échange, les citoyens comprennent les risques. Il y a un potentiel de réactions et d'opposition important et les dirigeants politiques et les multinationales en ont conscience, c'est pour cela que moins ils en disent, plus il y a de chance que ça passe. Comme Dracula, si on l'expose à la lumière, cet accord mourra. » ●

PROPOS RECUEILLIS PAR CLOTILDE MATHIEU